



sarl familial immobilere

Par **guilbeau**, le **29/07/2025 à 21:43**

Bonjour actuellemnt propriétaire de 2 logement en sci immobilière a l'ir nous louons en non meublé. rnrnMais je m'interroge sur la possibilité de faire de la location meuble non professionnelle dans l'un des 2.rnrnJe sais que pour se faire il me faudrait passé la sci a lSmais je n'ai pas d'intêret autre a passé su une imposition sur les sociétés.rnrnDonc ma question était de savoir si je decide de créée une sarl familliale qui elle pourrait loué le bien en meublé tous en retsant a IR, la sarl devra t'elle être nécessairement propriétaire du bien ?rnrnOu par exemple est ce que la sarl pourrait être le locataire de la sci en nu, et derrier c'est la sarl qui relourais le bien en meublé? Et ainsi je pourrais rester à l'ir mais avec les avantages de chaque société.rnrnEn espérant que quelqu'un pourra m'éclairer?Sur ce qui est faisable ou non?rnrnCordialementrnrn